



**AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt**

## *Prestataires*

A partir d'Avril 2021

### *En résumé*

La maison de l'entrepreneur de l'entreprise et de l'emploi est une société commerciale créée par la Ville d'Ajaccio et la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien pour développer un service d'immobilier d'entreprises, souple, réactif et adapté aux besoins des entrepreneurs, quels qu'ils soient.

La Maison de l'entrepreneur, de l'entreprise et de l'emploi est un espace qui propose un immobilier d'entreprise : une **pépinière d'entreprises** qui héberge, forme et accompagne de jeunes entreprises de moins de deux ans, et un **hôtel d'entreprises**, qui permet à ces jeunes entreprises de rester dans un environnement privilégié jusqu'à leur sixième année d'existence, mais aussi un centre d'affaires et du **co-working**, des bureaux et salles de réunion à la location ponctuelle.

Dans le cadre de sa mission d'information du public sur les différents services et acteurs disponibles sur le territoire sur la création et le développement de l'entreprise, la M3E est amenée à orienter les porteurs de projets vers les acteurs et les compétences dont ils ont besoin.

L'équipe de la M3E met alors à la disposition de ses interlocuteurs une liste de contacts de professionnels susceptibles de répondre à ces besoins.



**Maison de l'Entrepreneur, de l'Entreprise et de l'Emploi**  
Immeuble Castellani – 4 avenue du Mont Thabor – 20090 AJACCIO  
RCS 838 947 083 00021 Tél. : 04 95 10 15 25

L'entrepreneur ou le porteur de projet sollicite alors directement ce consultant ou prestataire avec qui il fait librement- ou non- affaire, sans que cela concerne la M3E.

Dans ce processus, la M3E a besoin de fédérer autour d'elle de multiples acteurs locaux, dont elle doit cerner et apprécier les compétences pour procéder à des orientations efficaces.

La qualité de la prestation que l'entrepreneur va s'offrir à ses frais, a ensuite un impact indéniable sur son fonctionnement et son évolution et pourra faire l'objet d'une évaluation (cf article 5).

Par ailleurs, dans le cadre de la pépinière, la M3E accompagne les entreprises dans tous les aspects de leur vie. Cet accompagnement est assuré en interne par l'équipe qui a mis en place une série de procédures de suivi. Il peut toucher des aspects juridiques, fiscaux, comptable, en marketing en communication voire en organisation ou en simple soutien psychologique...

En fonction de l'évolution de la jeune entreprise, régulièrement, le besoin apparaît de faire appel - en plus- à un expert, dans le cadre d'une démarche de sous-traitance.

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) a donc un double objet :

**1) Action 1 :**

Constituer un annuaire présentant aux publics les prestataires accessibles en fonction de leurs secteurs d'intervention et de leurs compétences. Le référencement ne constitue en aucun cas un engagement de la M3E à orienter ses entrepreneurs sur ces mêmes partenaires.

**2) Action2 :**

Référencer les prestataires susceptibles d'être destinataires des cahiers des charges pour des prestations de sous-traitance émis par la M3E, pour effectuer des missions auprès des entreprises accompagnées en pépinière.



## 1) Contexte

Lorsque les publics s'adressent directement aux consultants et acteurs de l'accompagnement ou du financement de l'entreprise, ils sont seuls responsables de leurs choix. La M3E souhaite alors leur faciliter les démarches d'accès et de mise en contact avec les compétences dont ils peuvent avoir besoin.

Dans le cadre d'une prestation en sous-traitance pour l'accompagnement des entreprises en pépinière, les interventions relèvent d'un dispositif public avec la mobilisation de fonds publics. En cela, ces opérations doivent respecter les exigences de bonne gestion, notamment définies par les règles relatives à la passation de marchés publics.

Plusieurs règles garantissent le respect de ces principes fondamentaux :

- Choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin : l'acheteur de la prestation doit déterminer avec précision la nature et l'étendue des besoins à satisfaire. L'offre choisie sera celle qui respectera ces exigences et qui aura pour objet exclusif de répondre aux besoins exprimés. En d'autres termes, l'acheteur évitera de choisir des prestations superflues qui auront notamment pour effet de peser sur le coût final.
- Respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics : l'acheteur de la prestation gère des deniers publics. Il doit être très vigilant quant à leur destination. Il veillera donc à choisir une offre financièrement responsable et cohérente avec la nature de la prestation.
- Ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin : cette troisième règle invite l'acheteur de la prestation à effectuer une veille épisodique, en suivant sa doctrine interne, afin de ne pas contracter avec le même opérateur.

Afin de garantir la qualité et la fiabilité de ces achats de prestation, une procédure homogène de sélection des prestataires est proposée. Elle comprend deux étapes :

- La première étape consiste en la réalisation d'un appel à manifestation d'intérêt au long court permettant de référencer les prestataires,
- La seconde étape consiste en l'achat de prestation à proprement parlé, dans le cadre de l'accompagnement de l'entreprise via consultation.



## 2) Précisions sur la démarche :

• Il s'agit d'une présélection, visant à la constitution d'une base de données de prestataires la plus complète et variée possible, dans laquelle les professionnels de la M3E :

- Chercheront les prestataires à qui adresser directement les publics. (action n°1)
- Chercheront les prestataires à consulter pour la mise en place de prestations pour les entreprises en pépinière. L'appel à manifestation d'intérêt répond alors au besoin de publicité sur l'achat de prestations dans le cadre de l'accompagnement des entreprises de la Pépinière M3E (action n°2).

• Le référencement vise à qualifier les prestataires inscrits sur la liste, c'est-à-dire déterminer sur quelle activité ou fonction (projet innovant, élaboration d'une stratégie et d'un plan de développement, management des RH, conseils juridiques, etc.) et quels secteurs d'activité (ESS, agriculture, bâtiment, tourisme, commerce etc...) le prestataire est habilité à intervenir et pourra le plus utilement être sollicité.

**Et il n'est donc pas nécessaire d'exceller dans toutes les compétences et secteurs d'intervention possibles pour être référencé ; être compétent sur une fonction et dans un secteur d'activité suffira être référencé.**

**3) Procédure en cas d'orientation des publics (Action n°1)**- Le public orienté par la M3E se verra confier une fiche navette qu'il remettra au prestataire qu'il aura choisi. Ce dernier devra la faire parvenir à la M3E par mail, pour confirmer que la mise en contact a bien été effectuée

**4) Procédure en cas d'achat de prestations par la M3E (Action n°2)** - Le référencement dans le cadre de l'AMI est une présélection des prestataires : il s'agit d'une étape préalable obligatoire. En effet c'est une condition réglementaire permettant aux prestataires d'être identifiés et éligibles à la réception de cahiers des charges lors des consultations.

- Etape 2 : Les prestataires référencés dans le cadre de l'AMI recevront certains cahiers des charges lors des mises en concurrence réalisées pour



chaque accompagnement selon leurs compétences, leurs champs d'expertise et leurs expériences. Cette sélection sera faite au cas par cas par la M3E.

### **5) Evaluation**

L'intervention des prestataires auprès des entreprises accompagnées en pépinière, mais également auprès des publics qui leur ont été orientés, pourra faire l'objet d'une évaluation à posteriori.

Cette évaluation sera menée à partir d'un questionnaire de satisfaction soumis aux publics et entrepreneurs.

En fonction des résultats de cette évaluation, la M3E se réserve la possibilité de remanier sa liste.

### **6) Qui est concerné par ce référencement ?**

Les consultants indépendants, cabinets ou réseaux d'appui, les professionnels et experts de toutes structures susceptibles de proposer un service public ou privé utile au porteur de projet pouvant justifier d'au moins une année d'existence.

### **7) Comment faire pour candidater ?**

Les prestataires se positionnent en remplissant le bulletin « réponse à l'appel à manifestation d'intérêt » ci-joint.

Ils remplissent le tableau Excel permettant à la M3E de référencer les compétences et secteurs d'activités pour lesquels ils peuvent être mobilisés.

Ils fournissent à la M3E, tout document jugé pertinent pour présenter et valider leurs compétences et offres de service.

Un comité d'études composé de techniciens nommés par le conseil d'administration de la M3E s'appuiera sur les éléments contenus dans les dossiers et les évaluations pour décider du référencement ou déréférencement des prestataires.

### **8) La durée et les délais de cet AMI**

Cet AMI constitue une démarche permanente de recherche de prestataires qui pourront être sollicités. L'annuaire ainsi constitué sera réactualisé autant que nécessaire et reste ouvert sine die.



## Formulaire d'inscription

### AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT

#### Constitution d'un Réseau de prestataires

Je, soussigné .....,  
représentant de ....., manifeste mon intérêt  
pour être référencé dans le cadre de l'annuaire de prestataires constitué par  
la M3E.

L'envoi de ma candidature implique les conditions suivantes :

- Je m'engage à proposer un service de qualité dans le respect des règles et normes liées à mon activité
- Je m'engage à respecter la confidentialité des projets qui me seront soumis ou présentés
- Je m'engage à confirmer par mail à la M3E la visite du public qu'elle m'aurait envoyé, que cette visite ait donné lieu à une prestation ou non.
- J'ai conscience que mon offre est proposée au même titre que celle de tous les autres professionnels qui auront répondu à cet AMI avec des compétences similaires.
- **J'ai conscience que mes interventions seront évaluées à posteriori par le public devenu mon client ou par la M3E dans le cas d'une prestation de sous-traitance.**

Nom Prénom

Statut

Entreprise

à....., le.....2021

Le Candidat

Signature



Maison de l'Entrepreneur, de l'Entreprise et de l'Emploi  
Immeuble Castellani – 4 avenue du Mont Thabor – 20090 AJACCIO  
RCS 838 947 083 00021 Tél. : 04 95 10 15 25

## **LISTE DES PIÈCES A FOURNIR DANS LE CADRE DE LA CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET M3E**

- Grille d'identification complétée par le candidat ;
- Présentation de la structure ou du candidat ;
- CV des principaux intervenants ;
- Présentation des expériences ;
- Tout élément supplémentaire jugé utile par le candidat ;
- Pièces administratives :
  - justificatif d'au moins une année d'existence de la structure juridique (Kbis, récépissé de déclaration en préfecture, etc.) et de l'activité de consultant
  - attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle (facultatif).

Le dossier ne pourra pas être traité sans être complet.

Le dossier de candidature est à renvoyer par mail ou par courrier à :

**SPL M3E**

**Audrey Paoletti**

(AMI 2021)

Immeuble Castellani

4 avenue du Mont Thabor

20090 AJACCIO

[contact@m3e.corsica](mailto:contact@m3e.corsica)

Les demandes de renseignements des candidats peuvent être effectuées par mail ou au 04 95 10 15 25.

